REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2025-096

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de février,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation de stationnement d'une benne sur trottoir au droit du N° 556 route des Perraudins.

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : Une autorisation est **DELIVREE** à SAS NOMBLOT – avenue des ferrancins – 71210 TORCY en ce qui concerne la pose temporaire d'une benne sur trottoir. Celle-ci sera valable du 06/03/2025 jusqu'au 07/03/2025 inclus.

ARTICLE II : La société en charge de la benne mettra en place la signalisation réglementaire.

ARTICLE III : Toutes les mesures de sécurité devront être prises en ce qui concerne la circulation piétonne (signalisation de changement de trottoir si nécessaire).

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de cette benne.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Le Creusot-Montceau, la Police Municipale de Torcy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

18 FEV. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Fait à TORCY, le 17 février 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU